

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES RALLYES SPORTIFS HISTORIQUES DE LA FIA / FIA EUROPEAN HISTORIC SPORTING RALLY CHAMPIONSHIP

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Ce Championnat est réservé aux pilotes inscrits et aux copilotes inscrits. Les Prescriptions Générales Applicables à Tous les Championnats FIA doivent être respectées, sauf indication contraire ci-après, ainsi que les prescriptions de l'Annexe K du Code Sportif International.

Le règlement particulier de chaque épreuve sera conforme au modèle standard établi par la FIA.

Pour chaque voiture engagée, le concurrent doit présenter lors des vérifications de l'épreuve un Passeport Technique Historique de la FIA (PTH) valide. Chaque demande d'inscription à une épreuve doit obligatoirement être accompagnée d'une photocopie de la première page de ce PTH.

2 - VOITURES ADMISES

2.1 Catégorie 1 : Voitures conformes à la législation routière construites entre le 1/1/1931 et le 31/12/1957 et voitures de Tourisme et voitures GT, modèle homologué entre le 1/1/1958 et le 31/12/1969.

A1	jusqu'à 1000 cm ³ (avant le 31/12/1961)
A2	de 1000 cm ³ à 1600 cm ³ (avant le 31/12/1961)
A3	plus de 1600 cm ³ (avant le 31/12/1961)
B1	jusqu'à 1000 cm ³ (après le 31/12/1961)
B2	de 1000 cm ³ à 1300 cm ³ (après le 31/12/1961)
B3	de 1300 cm ³ à 1600 cm ³ (après le 31/12/1961)
B4	de 1600 cm ³ à 2000 cm ³ (après le 31/12/1961)
B5	plus de 2000 cm ³ (après le 31/12/1961)

Catégorie 2 : Voitures de Tourisme (T), de Tourisme de Compétition (CT), de Grand Tourisme (GT) et de Grand Tourisme de Compétition (GTS) des Groupes 1, 2, 3 et 4, modèles homologués entre le 1/1/1970 et le 31/12/1975.

C1	jusqu'à 1300 cm ³
C2	de 1300 cm ³ à 1600 cm ³
C3	de 1600 cm ³ à 2000 cm ³
C4	de 2000 cm ³ à 2500 cm ³
C5	plus de 2500 cm ³

Catégorie 3 : Voitures de Tourisme (T), de Tourisme de Compétition (CT), de Grand Tourisme (GT) et de Grand Tourisme de Compétition (GTS) des Groupes 1, 2, 3 et 4, modèles homologués entre le 1/1/1976 et le 31/12/1981.

D1	jusqu'à 1300 cm ³
D2	de 1300 cm ³ à 1600 cm ³
D3	de 1600 cm ³ à 2000 cm ³
D4	plus de 2000 cm ³

En cas de suralimentation (voir définition dans l'Annexe J en cours), la cylindrée nominale de toutes les voitures sera affectée du coefficient multiplicateur 1,4 et chaque voiture appartiendra à la classe correspondant à la cylindrée fictive résultant de cette opération.

Toutes les voitures doivent être immatriculées pour utilisation sur routes ouvertes au public.

Pour des raisons de sécurité, les voitures de course biplaces avec moteur central ou arrière ne sont pas admises dans ce Championnat.

2.2 Voitures de la Période J1

2.2.1 Pour 2011, les voitures figurant à l'Art. 1.1 de l'Annexe XI de l'Annexe K sont autorisées à participer à toutes les épreuves, sans pouvoir marquer de points.

2.2.2 Les organisateurs de toutes les épreuves doivent veiller à ce qu'ils aient à disposition des équipages de sécurité ayant de l'expérience en matière d'extraction de pilotes et copilotes portant des dispositifs HANS et en matière d'enlèvement de ce dispositif.

2.2.3 Sous réserve d'une expérience satisfaisante en 2011, la CSAH a pour objectif que ces voitures puissent participer au CERSH en 2012.

3 - CALENDRIER DES ÉPREUVES

Il y aura un maximum de 14 épreuves. A l'issue de ce Championnat, si 6

1 - GENERAL PROVISIONS

This Championship is reserved for registered drivers and registered co-drivers. The General Prescriptions Applicable to all FIA Championships will be observed unless otherwise stated hereafter, as well as the prescriptions of Appendix K to the International Sporting Code.

The supplementary regulations of each event will follow the standard model established by the FIA.

A valid FIA Historic Technical Passport (HTP) must be provided by the competitor for each car entered, at scrutineering for each event; each entry form for an event must be accompanied by a photocopy of the first page of this HTP.

2 - ELIGIBLE CARS

2.1 Category 1: Road legal cars built between 1/1/1931 and 31/12/1957 and Touring and GT cars, model homologated between 1/1/1958 and 31/12/1969.

A1	up to 1000 cm ³ (before 31/12/1961)
A2	from 1000 cm ³ to 1600 cm ³ (before 31/12/1961)
A3	over 1600 cm ³ (before 31/12/1961)
B1	up to 1000 cm ³ (after 31/12/1961)
B2	from 1000 cm ³ to 1300 cm ³ (after 31/12/1961)
B3	from 1300 cm ³ to 1600 cm ³ (after 31/12/1961)
B4	from 1600 cm ³ to 2000 cm ³ (after 31/12/1961)
B5	over 2000 cm ³ (after 31/12/1961)

Category 2: Touring (T), Competition Touring (CT), Grand Touring (GT) and Competition Grand Touring (GTS) cars of Groups 1, 2, 3 and 4, models homologated between 1/1/1970 and 31/12/1975.

C1	up to 1300 cm ³
C2	from 1300 cm ³ to 1600 cm ³
C3	from 1600 cm ³ to 2000 cm ³
C4	from 2000 cm ³ to 2500 cm ³
C5	over 2500 cm ³

Category 3: Touring (T), Competition Touring (CT), Grand Touring (GT) and Competition Grand Touring (GTS) cars of Groups 1, 2, 3 and 4, models homologated between 1/1/1976 and 31/12/1981.

D1	up to 1300 cm ³
D2	from 1300 cm ³ to 1600 cm ³
D3	from 1600 cm ³ to 2000 cm ³
D4	over 2000 cm ³

In the case of supercharging (see definition in the current Appendix J), the nominal cylinder capacity of all the cars will be multiplied by 1.4 and each car will belong to the class corresponding to the fictive cylinder capacity thus obtained.

All cars must be registered for open public road use.

For safety reasons, mid- and rear-engined two-seater racing cars shall not be admitted to this Championship.

2.2 Period J1 cars

2.2.1 For 2011, cars listed in Art. 1.1 of Appendix XI of Appendix K are allowed to run in all events, without being eligible for points.

2.2.2 The organizers of all events must ensure that they have available safety crews experienced in extricating drivers and co-drivers using HANS devices and in the removal of this device.

2.2.3 Subject to satisfactory experience in 2011, the HMSC aims to make these cars eligible for the EHSRC in 2012.

3 - CALENDAR OF EVENTS

There will be a maximum of 14 events. If, at the outcome of this

**CHAMPIONNAT D'EUROPE DES RALLYES SPORTIFS HISTORIQUES DE LA FIA /
FIA EUROPEAN HISTORIC SPORTING RALLY CHAMPIONSHIP**

épreuves n'ont pas été courues, la FIA pourra ne pas attribuer le titre.

Les épreuves peuvent être disputées comme un «programme double» (c'est-à-dire disputées comme deux manches séparées pour marquer des points).

Le calendrier peut être trouvé sur le site Internet de la FIA (www.fia.com).

4 - CARACTÉRISTIQUES DES ÉPREUVES

Il devra y avoir 24 heures au moins entre l'heure du départ de la première voiture et l'heure de l'arrivée du vainqueur dans chaque épreuve.

Les épreuves pourront prévoir :

- Des épreuves spéciales sur route et sur circuit.
- La vitesse moyenne maximale autorisée pendant les épreuves spéciales du rallye ne doit pas dépasser 120 km/h.
- La distance totale des épreuves spéciales ne devra pas être inférieure à 70 km ou supérieure à 300 km.
- Les épreuves sur circuit ne devront pas constituer plus de 50% de la distance totale des épreuves spéciales.
- Les épreuves spéciales sur route ne devront pas excéder 35 km chacune.

Pour chaque Etape, il est obligatoire d'avoir un nombre minimum de 2 épreuves spéciales et au moins 30 km au total.

Il n'est pas prévu de nombre minimum de partants afin qu'une course puisse compter pour le Championnat.

L'utilisation de tout dispositif pour chauffer les pneus est interdite.

5 - LICENCES

Les concurrents et les pilotes doivent être détenteurs de licences internationales appropriées et en cours de validité; les pilotes auront ou le degré approprié de Licence Internationale Historique de Pilote FIA, ou un des degrés de la licence FIA courante (A, B ou C).

6 - CLASSEMENT

Le classement provisoire du Championnat doit être affiché par les organisateurs sur le panneau d'affichage officiel avant le commencement de chaque épreuve.

Afin de compter pour le classement du Championnat, les résultats d'une épreuve doivent inclure, seulement pour les équipages inscrits :

- a) Une liste des partants, comprenant les différentes répartitions en Catégories, Classes et Périodes.
- b) Un classement général pour la Catégorie 1, un classement général pour la Catégorie 2, un pour la Catégorie 3, sans division de classe.
- c) Classements, extraits de ces classements généraux, se rapportant à chacune des classes, comprenant ceux qui n'ont pas terminé et les exclus.

Pour être considérés comme partants, les équipages (pilote et co-pilote) doivent se présenter au contrôle de départ (ou de cérémonie de départ) avec leur voiture et dans les délais prescrits.

Les points de départ seront attribués à tous les partants comme défini ci-dessus.

Tous les partants dans chaque Catégorie recevront 1 point.

De plus, dans la Catégorie 1 :

- 1 point aux équipages ayant pris le départ dans une voiture de Période F.
- 2 points aux équipages ayant pris le départ dans une voiture de Période E.
- 3 points aux équipages ayant pris le départ dans une voiture de Période D.

Les points de Catégorie seront attribués à tous les pilotes de Catégorie 1, 2 et 3 ayant terminé comme suit :

1er	10 points
2ème	8 points
3ème	6 points
4ème	5 points
5ème	4 points
6ème	3 points
7ème	2 points
8ème	1 point.

Les points de Classe seront attribués à tous les pilotes ayant terminé indépendamment du nombre de partants dans la classe :

1er de la classe	3 points
2ème de la classe	2 points
3ème de la classe	1 point.

Championship, 6 events have not been run, the FIA may decline to award the title.

Events may run as a "double header" (i.e. run as two separate point-scoring rounds).

The calendar can be found on the FIA's web site (www.fia.com)

4 - CHARACTERISTICS OF THE EVENTS

There shall be at least 24 hours between the starting time of the first car and the finishing time of the winner in each event.

Events may include:

- Special stages on roads and circuits.
- The maximum average speed authorised on rally special stages must not exceed 120km/h.
- The total distance of special stages shall be not less than 70 km and not more than 300 km.
- Stages on circuits shall not constitute more than 50% of the total distance of special stages.
- Special stages on roads shall not be longer than 35 km each.

In every leg it is obligatory to have a minimum number of 2 special stages and at least 30 km in total.

There is no minimum number of starters required in order for an event to qualify for the Championship.

The use of any sort of device to warm tyres is forbidden.

5 - LICENCES

Drivers and Competitors must possess the appropriate grade of current international licence; drivers must possess the appropriate grade of the FIA Driver's Historic International Licence or any grade of FIA licence (A, B or C).

6 - CLASSIFICATION

The provisional classification of the Championship must be affixed by the organisers on the official board prior to the beginning of each event.

In order to count for the classification of the Championship the results of an event must include only the registered crews, with:

- a) A starting list, including Category, Class and Period divisions.
- b) One general classification for Category 1, one for Category 2, one for Category 3, with no class divisions.
- c) Classifications, taken from these general classifications, relating to each of the classes, including non-finishers and exclusions.

Crews (Driver and Co-Driver) must report to the start (or ceremonial start) control, with their car and within their due time to be considered as starter.

Starting points will be allocated to all starters as defined above.

All starters in each Category will receive 1 point.

Additionally in Category 1:

- 1 point for the crew of any car of period F having started.
- 2 points for the crew of any car of period E having started.
- 3 points for the crew of any car of period D having started.

Category points will be allocated to all finishers in Category 1, 2 and 3 as follows:

1st overall	10 points
2nd overall	8 points
3rd overall	6 points
4th overall	5 points
5th overall	4 points
6th overall	3 points
7th overall	2 points
8th overall	1 point.

Class points will be allocated to all finishers irrespective of the number of starters in the class:

1st in class	3 points
2nd in class	2 points
3rd in class	1 point.

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES RALLYES SPORTIFS HISTORIQUES DE LA FIA /
FIA EUROPEAN HISTORIC SPORTING RALLY CHAMPIONSHIP

Dans des circonstances exceptionnelles, la CSAH se réserve le droit d'attribuer jusqu'à 5 points supplémentaires pour une épreuve ou un groupe d'épreuves.

In exceptional circumstances, the HMSC reserves the right to allot up to 5 bonus points for an event or a group of events.

7 - VÉRIFICATIONS TECHNIQUES ET PARC FERMÉ

Pour les vérifications techniques, voir article 10.F des «Prescriptions Générales applicables à tous les Championnats, Challenges, Championnats et Coupes de la FIA et à leur épreuves qualificatives autres que celles se déroulant sur circuit».

Durant une épreuve donnée, il n'est pas autorisé de changer le moteur, ni la boîte de vitesses, ni le pont.

Après le rallye, toutes les voitures s'étant présentées au contrôle final seront conduites, sous la supervision des officiels de l'épreuve, à un Parc Fermé où elles resteront 30 minutes au minimum après l'affichage des résultats provisoires et jusqu'à ce que les commissaires sportifs de l'épreuve ordonnent qu'elles soient libérées.

Les voitures n'ayant pas été placées dans le Parc Fermé ne seront pas classées.

7 – SCRUTINEERING AND PARC FERMÉ

For scrutineering, see article 10.F of the «General Prescriptions applicable to all FIA Championships, Challenges, Trophies and Cups and to their qualifying events other than those run on circuits».

During a given event, neither the engine, nor the gearbox, nor the final drive may be changed.

After the rally, all cars which have reported to the final control shall be driven, under the supervision of the officials of the event, to a Parc Fermé where they shall remain for at least 30 minutes after the posting of the provisional results and until the stewards of the event order their release.

Cars which have not been placed in the Parc Fermé will not be classified.

8 - CLASSEMENT FINAL DU CHAMPIONNAT

Les points seront attribués aux Pilotes et/ou Copilotes enregistrés, en fonction de la position à laquelle leur voiture termine par rapport aux voitures des autres équipages inscrits.

Les points sont attribués par Catégorie et ne peuvent pas être transférés ni combinés avec des points dans une autre Catégorie.

Pour être classés, les pilotes et copilotes devront prendre le départ d'au moins cinq épreuves, sans pouvoir comptabiliser les points de plus de quatre épreuves dans une ASN quelconque.

Pour le classement final du Championnat, un maximum de sept meilleurs résultats, conformément aux conditions définies au paragraphe ci-dessus, de toutes les épreuves qualificatives organisées seront pris en compte.

Le 8^{ème} et/ou 9^{ème} meilleur(s) résultat(s) sera/ont pris en compte en cas d'ex aequo à la fin de la saison.

Trois classements distincts seront établis : un pour la Catégorie 1, un pour la Catégorie 2, un pour la Catégorie 3.

Des trophées seront attribués aux premiers, deuxième et troisième meilleurs pilotes et copilotes de chaque Catégorie.

8 - FINAL CLASSIFICATION OF THE CHAMPIONSHIP

Points will be awarded to registered Drivers and/or Co-Drivers, according to the finishing position of the car, relative to the cars of the other registered crew members.

Points are awarded by Category and may not be transferred or combined with points in a different Category.

In order to be classified, drivers and co-drivers must start at least five events, with a maximum of four scores from events within any one ASN.

For the final classification of the Championship, a maximum of seven best results respecting the conditions defined in the above paragraph, of all the qualifying events organised will be taken into consideration.

The 8th and/or the 9th best result will be taken into account in case of a tie at the end of the season.

Three separate classifications will be drawn up: one for Category 1, one for Category 2, one for Category 3.

Trophies will be awarded to the first, second and third best Drivers and Co-Drivers in each Category.

9 - INSCRIPTION

Les concurrents (pilotes et copilotes) souhaitant marquer des points dans le Championnat devront s'inscrire auprès du Secrétariat Historique de la FIA en soumettant une fiche d'inscription au Championnat.

Le droit de participation annuel comprenant le droit d'engagement de la FIA est de **106 Euros pour le pilote, et de 106 Euros pour le copilote**.

Les pilotes et copilotes doivent être inscrits dans le championnat (paiement du droit d'engagement compris) au moins 7 jours avant le début de la première épreuve du championnat à laquelle ils désirent participer et marquer des points.

De plus, toutes les inscriptions seront arrêtées après le 1 juillet de l'année du Championnat, et après cette date aucune inscription ne sera donc plus acceptée.

Les concurrents devront demander leur bulletin d'engagement au Secrétariat Historique de la FIA :

Secrétariat Historique de la FIA
CP111
CH-1215 Genève 15
Tél : +41 22 544 44 00
Fax : +41 22 544 44 50
e-mail : historicentry@fia.com

9 - REGISTRATION

Competitors (Drivers and Co-Drivers) wishing to score points in the Championship must register with the Historic FIA Secretariat by submitting a Championship registration form.

The yearly participation fee including the FIA Registration fee is **106 Euros for the driver and 106 Euros for the co-driver**.

Drivers and Co-Drivers must register in the championship (including the payment of the registration fee) at the latest 7 days before the beginning of the first championship event they want to be part of and in which they want to score points.

Additionally, all registrations will close, and therefore no more registrations will be accepted, after July 1 in the Championship year.

The competitors should request their entry forms from the Historic FIA Secretariat:

Historic FIA Secretariat
PO Box 111
CH-1215 Geneva 15
Tel : +41 22 544 44 00
Fax : +41 22 544 44 50
e-mail : historicentry@fia.com

10 - TROPHEE D'EQUIPE

Enregistrement – Les compétiteurs peuvent enregistrer un Nom d'Equipe. Cette équipe sera constituée d'au maximum 8 pilotes, tous enregistrés pour le Championnat.

Les pilotes ne peuvent être membres que d'une seule équipe et toutes les inscriptions doivent être faites en accord avec les délais prescrits par l'Article 9 – Inscription.

Attribution des points – Les points des deux pilotes qui en ont reçu le plus dans chaque équipe seront ajoutés, quelles que soient les périodes ou classes concernées.

La Classification Finale des Equipes se fera selon les règles spécifiées

10 - TEAM TROPHY

Registration - Competitors may register a Team Name. This team will comprise a maximum of eight Drivers, all of whom must be registered for the Championship. all of whom must be registered for the Championship.

Drivers may only be a member of one team and all registrations must respect the timescales specified in Art 9 - Registration.

Points Scoring – The points of the two highest scoring drivers from each team will be added together irrespective of Period or Class.

The final Team Classification will respect the rules specified in Art. 8

*CHAMPIONNAT D'EUROPE DES RALLYES SPORTIFS HISTORIQUES DE LA FIA /
FIA EUROPEAN HISTORIC SPORTING RALLY CHAMPIONSHIP*

dans l'Article 8 – Classement Final du Championnat.

- Final Classification of the Championship.

Une récompense sera offerte à l'équipe la mieux placée à la fin de la saison.

An award will be made to the highest placed team at the end of the season.